

AVIS DE DÉSIGNATION

Un cadre membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Avis est donné aux cadres des services centraux du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (« CSSSH ») qu'un processus se tiendra afin de désigner l'un d'entre eux comme membre du conseil d'administration du CSSSH (art. 167.1 LIP), à la suite d'une démission. Le mandat se termine le 30 juin 2029.

Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) ainsi que de cinq représentants de la communauté. À ces membres s'ajoute un cadre participant aux séances du conseil d'administration, sans droit de vote.

Modalités de mise en candidature

Une candidature, à titre de membre ou de substitut, est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible à l'adresse suivante :

<https://www.csssh.gouv.qc.ca/candidatures-ca/>.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au Secrétariat général **au plus tard le lundi 17 août, à 16 h**, à l'adresse courriel secgen@csssh.gouv.qc.ca.

Conditions et qualités requises

- Détenir un poste de cadre dans un des services centraux du CSSSH ;
- Avoir 18 ans accomplis ;
- Être citoyen canadien ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années ;
- Ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.



Sont inéligibles

- Un membre de l'Assemblée nationale ;
- Un membre du Parlement du Canada ;
- Un membre du conseil d'une municipalité ;
- Un juge d'un tribunal judiciaire ;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

Processus de désignation et annonce

Le cadre membre du conseil d'administration de même que son substitut seront désignés par les personnes détenant un poste de cadre dans un des services centraux du CSSSH. Si, à l'issue de la période de mise en candidature, il n'y avait qu'un seul candidat au poste de membre et qu'un seul candidat au poste de substitut, ces personnes seraient immédiatement désignées. Si la tenue d'un vote était nécessaire, les cadres éligibles recevraient les dossiers de candidature de chacun des candidats le 18 août prochain. Le vote électronique aura lieu le 20 août, entre 8 h et 20 h. Les modalités du vote seront communiquées au même moment que l'envoi des dossiers de candidature. L'identité des personnes désignées sera communiquée dès après leur désignation.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M^e Marie-Claude Laplante, secrétaire générale, à l'adresse courriel marie-claude.laplante@cssh.gouv.qc.ca ou consulter le site Internet du CSSH à l'adresse suivante:

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/cssh/gouvernance/conseil-dadministration/>

Vous pouvez également prendre un rendez-vous avec M^e Marie-Claude Laplante, directrice du Secrétariat général, pour obtenir plus d'information sur les rôles et responsabilités d'un membre du conseil d'administration.

Patrice Brisebois, directeur général par intérim

9 juillet 2026

Date